



Reference: 842-06-02-05  
Geneva, 11.05.2022

**Checklist**  
**Entrée sur le territoire suisse dans le cadre de la douzième Conférence ministérielle (CM12) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévue du 12 au 15 juin 2022 à Genève (Suisse)**

Cette checklist non-exhaustive a pour but d'aider et de simplifier la compréhension des règles générales d'entrée en Suisse.

Depuis le 2 mai 2022, toutes les restrictions d'entrée en Suisse encore existantes ont été levées et l'entrée en Suisse est à nouveau possible aux conditions usuelles. Pour des informations détaillées, veuillez consulter la [notice informative](#) publiée sur le [site de la Mission suisse](#).

A. Questions	B. Situation du délégué	C. Résultat	D. Information détaillée et procédures
<b>1. Obligation de visa</b>	Il convient de consulter ce <a href="#">lien</a> en fonction de la nationalité et du type de passeport du délégué.	En cas de besoin d'un visa, s'adresser à la représentation compétente (voir ce <a href="#">lien</a> ).	- <a href="#">Délégués officiels</a> - <a href="#">Journalistes / ONGs</a>